



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

N° DEL-2023-06

Nature de l'acte:  
Finances – décisions  
budgétaires

OBJET :  
Vote du budget primitif du  
budget régie bois - Exercice  
2023

Pour ampliation  
Pour le Maire  
et par délégation

Date de convocation : le 2 mars 2023  
Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 28

**SEANCE DU 08 MARS 2023**

**Présents** : Mme BENIER, Maire

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LEON, M. LAVOUÉ, Mme PIETRZYK, M. CARRY, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, M. JOURDA, M. DE MARTEL, Mme VELASQUEZ, M. WATELET, Conseillers Municipaux.

**Excusés** :

Mme LESQUERRE, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme BENIER.

Mme BONIFACIO, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme LAROUX.

Mme DUMOLLARD, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme JONES.

M. ORSET, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. LABRANCHE.

**Absents** :

Mme BEN YOUSSEF-TAKATART, Conseillère Municipale.

**Secrétaire de séance** :

Mme BECHTIGER.

\*\*\*\*\*

EXPOSE

Accusé de réception en préfecture  
001-210104196-20230308-DEL-2023-06-DE  
Date de télétransmission : 10/03/2023  
Date de réception préfecture : 10/03/2023

VU le Code général des Collectivités Territoriales, en particulier les articles L 2311-1 et suivants,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner le projet de budget primitif pour le budget régie bois au titre de l'exercice 2023.

Le document comptable est joint à la présente délibération et fait apparaître un équilibre des deux sections avec les montants suivants :

- Pour la section de fonctionnement :
  - o Dépenses : 15 628.64 €
  - o Recettes : 15 628.64 €
  
- Pour la section d'investissement :
  - o Dépenses : 23 261.59 €
  - o Recettes : 23 261.59 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SA PRESIDENTE,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE,

DECIDE d'approuver le budget primitif 2023 du budget régie bois,

DECIDE d'habiliter Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

FAIT A THOIRY,  
LE 8 MARS 2023

LE MAIRE,  
Muriel BÉNIER

Certifiée exécutoire le 10 mars 2023  
Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse  
Et publication ou notification le 10 mars 2023

